

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 / 278

“Raid Urbain Santé” 5ème édition : Samedi 19 Octobre 2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du développement des politiques de prévention en santé publique, la Ville d'Ajaccio et l'Etat soutiennent les démarches de contractualisation visant à réduire les inégalités sociales de santé dans les quartiers.

Aussi, pour promouvoir les actions de santé publique dans les quartiers, l'Atelier Santé Ville, outil de coordination en santé publique pour la Ville d'Ajaccio, pilote, depuis 5 années, l'organisation d'une journée partenariale dédiée au sport et à la santé : le Raid Urbain Santé.

Cette manifestation poursuit comme objectif général, à la fois, de **sensibiliser la population à l'importance de la prévention santé mais également, de valoriser et promouvoir le quartier des Cannes**. L'évènement permet aussi de renforcer les partenariats autour d'un projet commun et de mettre en lumière l'implication de la Ville pour le développement de sa politique de santé pour tous, conformément à son engagement auprès du réseau français des villes santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Pour cette cinquième édition, le **Raid Urbain Santé** se déroulera dans le **quartier des Cannes, le samedi 19 octobre 2013 à partir de 9h**.

Cette journée ouverte à tous, à partir de 8 ans et sous réserve d'inscription préalable par équipe de 4, se déroulera sous forme d'ateliers animés par les différents acteurs adhérents au projet par convention avec la Ville.

Cet évènement pour petits et grands permet ainsi de recevoir une information santé et de pratiquer différentes activités sportives en y associant l'aspect ludique.

A l'issue de cette manifestation, 4 équipes seront récompensées : 1 équipe enfants-adultes ; 1 équipe adolescents-adultes ; 1 équipe adultes, 1 équipe seniors ; des lots particuliers seront attribués aux enfants et adultes relevant du Groupement A Stella.

De plus, il est à noter que, cette année, **pour les cinq ans du raid urbain santé, un livret compilant les messages de prévention et les coordonnées des partenaires sera élaboré et diffusé au public dans le cadre de l'atelier santé Ville d'Ajaccio**.

L'animation des ateliers le jour J et cette contribution partenariale, en amont, révèlent, une fois encore, l'implication et la motivation, toujours renouvelées, de l'ensemble des partenaires locaux.

Enfin, il convient de mettre en lumière, que cette manifestation attire chaque année un public très volontaire et toujours plus nombreux (250 participants en 2012) et que la combinaison de tous ces éléments permet la réussite de cette journée sport et santé.

Les crédits nécessaires à l'organisation de cette manifestation sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2013, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611 (Crédits CUCS) pour un montant de 16 000€.

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement et la coordination de sa politique de Santé Publique ainsi que de valorisation des quartiers,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de l'organisation du raid urbain santé, le 19 octobre prochain, quartier des Cannes, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

D'autoriser le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

D'adopter le règlement de cette manifestation fixant notamment les conditions d'attribution des lots gagnants annexé à la présente délibération ;

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2013, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

La volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre et de renforcer la coordination de sa politique de Santé Publique ainsi que de valorisation des quartiers,

L'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 septembre 2013,

DECIDE

Par 32 voix pour

Et 3 abstentions (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia)

l'organisation du raid urbain santé, le 19 octobre prochain, quartier des Cannes, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

AUTORISE LE MAIRE

à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

ADOPTE

le règlement intérieur de cette manifestation notamment en ce qui concerne les conditions d'attribution des lots gagnants ;

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2013, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013